

dernier point conduit M. Nassiet à considérer avec nuance que, si l'épisode relève selon lui de la lutte des classes, il n'en témoigne pas moins aussi de la prégnance du fait communautaire. Pour preuve, note-t-il, l'absence d'hostilité à la noblesse dans le code paysan, texte qui est par ailleurs, relève-t-il, moins antiseigneurial qu'on ne l'a parfois dit, étant en fait dirigé contre ce qui est considéré comme des abus seigneuriaux. On le voit, l'ouvrage répond moins à la question posée sur la couverture qu'il n'offre une riche interprétation de la crise. S'inscrivant résolument et de manière assumée dans l'héritage du vieux débat Porchnev-Mousnier, il constitue la pointe la plus avancée de cette historiographie et apparaît du coup peu sensible aux autres chemins interprétatifs inspirés d'autres traditions historiographiques qui, eux, privilégient le rééquilibrage en faveur de l'enchaînement événementiel (si Rennes ne s'était pas révoltée, la Basse-Bretagne aurait-elle pris feu ?) et l'articulation entre la Bretagne et le contexte français (la grande révolte bordelaise) et européen (les projets hollandais de débarquement). Un événement, (au moins) deux histoires : signe de la vitalité de la recherche historique en Bretagne !

Gauthier AUBERT

Gauthier AUBERT, *Les révoltes du papier timbré, 1675. Essai d'histoire événementielle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2014, 718 p., ill. n. b. et coul.

Temps fort de la mémoire ? Tournant historique ? Objet clé dans l'historiographie bretonne ? Les révoltes de 1675 ont suscité nombre d'écrits et d'interprétations concurrentes ou opposées. Au-delà de la large production historique du XIX^e et du premier XX^e siècle ; au-delà des écrits qui ont encadré le 3^e centenaire autour de 1975, l'historiographie a apporté ces dernières années son lot de sources inédites renouvelant les approches ou révélant des faits inaperçus jusqu'alors ou simplement négligés. Mais l'on pouvait attendre une reprise générale du dossier à la lumière des travaux des années 1960 à 1980 sur les révoltes populaires, de la brillante synthèse de Jean Nicolas sur *La rébellion française* ou surtout des avancées récentes des questionnements sur l'histoire politique et l'histoire des villes et des relectures régulières du règne de Louis XIV.

C'est ce qu'entreprend Gauthier Aubert dans ce gros travail de plus de 700 pages. L'objectif est annoncé dès le sous-titre « Essai d'histoire événementielle » et explicité dans la solide introduction programmatique. Il s'agit de sortir l'histoire des révoltes de 1675 des arrière-pensées idéologiques, des mémoires reconstruites et des discours historiographiques qui utilisent les révoltes non pour ce qu'elles furent, mais pour ce qu'on prétend qu'elles révèlent des sociétés qui les voient naître, afin de faire réapparaître l'événement tel que, au plus près de sources – par ailleurs assez abondantes –, le travail de l'historien peut l'atteindre.

L'un des principaux mérites de l'ouvrage sera sans doute, pour le public breton, de restituer aux événements de 1675 leur dimension géographique exacte, c'est-à-dire le temps d'une contestation large (la dernière de l'Ancien Régime ?) à l'échelle du royaume. Les révoltes de 1675 ne sont pas seulement bretonnes mais secouent fortement aussi le Sud-Ouest, principalement Bordeaux, et touchent le pays Basque et quelques vallées pyrénéennes, le Périgord ou la ville du Mans tandis que des contestations moins caractérisées existent aussi dans les villes poitevines (Poitiers ou Niort), en Dauphiné, en Franche-Comté ou encore dans les campagnes du Boulonnais. La confrontation menée d'un bout à l'autre de l'ouvrage entre Bordeaux et Rennes, les deux villes les plus en proie aux troubles, est particulièrement éclairante, révélant à la fois les hésitations du pouvoir, la diversité des situations locales ou parfois la similitude de certaines réactions. Cette vision à l'échelle du royaume permet de comprendre les attitudes des agents de la monarchie ; elle ne réduit pas nécessairement la spécificité bretonne mais aide à mieux en saisir les originalités.

Cherchant à reconstituer l'événement dans ses dimensions matérielles et factuelles les plus précises, G. Aubert s'est livré à un travail de recherche d'archives tout à fait remarquable. À Rennes comme à Bordeaux, son travail s'appuie sur l'analyse exhaustive des récits des contemporains (exceptionnellement nombreux dans le cas rennais, ce qui montre que certains hommes ont eu conscience de la particularité des temps qu'ils vivaient alors), des registres des diverses institutions locales (municipalités et parlements en particulier) et des correspondances des agents royaux et des acteurs locaux avec la monarchie. On peut gager que, dans les villes et dans les rapports avec le pouvoir central, peu de sources lui sont inconnues même si, comme il le reconnaît d'ailleurs lui-même, il ne s'est pas livré au même travail de recherche d'archive systématique à propos des révoltes rurales de Basse-Bretagne pour lesquelles il utilise principalement des sources déjà connues.

La large palette des sources mises en œuvre (s'élargissant régulièrement jusqu'aux gazettes étrangères) garantit déjà la nouveauté des propos. Mais l'ouvrage de G. Aubert est aussi un modèle de critique historique des textes. La finesse des observations, le sens du détail, la confrontation des informations, la comparaison systématique des versions des faits (surtout quand elles ne concordent pas exactement), la prudence des interprétations associées à une connaissance intime des réalités politiques du temps font de cette étude un modèle de méthodologie historique. En matière de reconstitution des faits, G. Aubert n'avance rien dont il ne se soit assuré et, quand il le faut, il sait rester dans le doute et dire les incertitudes du chercheur.

Grand spécialiste des réalités urbaines de la France d'Ancien Régime, l'auteur nous introduit avec une finesse remarquable au cœur des réalités politiques du royaume, montrant précisément la complexité extrême des jeux de pouvoir dans les villes qui mettent en rapport des représentants du pouvoir aux forces, aux fonctions et aux ambitions variables (gouverneurs ou intendants), le poids des parlements et

les tiraillements des municipalités attachées à leurs privilèges autant qu'à l'ordre social, désireuses de montrer leur autorité et leur légitimité, mais soumises à des tensions sociales qu'elles ne peuvent toujours réduire. L'observation des révoltes urbaines révèle aussi le poids des clivages territoriaux internes tout comme la complexité des hiérarchies sociales fluctuantes, des sentiments communautaires et des intégrations fragiles des nouveaux venus.

G. Aubert sait aussi, et c'est une des nouveautés et des grandes qualités de l'historien, ne pas préjuger de la pensée des acteurs en leur prêtant nos modes de pensée contemporains. Comprendre les actes et les décisions des uns et des autres, nécessite de comprendre la vision des choses que pouvaient en avoir les contemporains. Pourquoi le roi ou ses ministres pouvaient-ils craindre un embrasement plus large ? Que savaient-ils précisément de l'état d'esprit des paysans révoltés de Basse-Bretagne... ? L'analyse de la circulation, très précoce dans les allées du pouvoir, des divers codes paysans bas-bretons et de l'interprétation qu'on pouvait en faire est, à cet égard, un bel exemple.

Il ne saurait être question, dans un bref compte rendu comme celui-ci, d'exposer en détail les avancées des connaissances qu'apporte ce livre. Mais on ne peut pour autant passer sous silence que la mise au net des événements rennais et bordelais est un apport considérable. On a rarement étudié avec autant de précision les modalités du déroulement d'émeutes urbaines. On se doit aussi de souligner la prudence de G. Aubert quant à la nature et l'ampleur de la répression. Si les effets politiques en étaient déjà connus pour l'essentiel, entre autres avec les transferts des parlements de Rennes et de Bordeaux, l'étude montre la rigueur extrême du pouvoir dans la punition de Rennes, malgré la difficulté à juger avec exactitude de la destruction de la rue Haute. Il souligne aussi l'impossibilité de mesurer la violence de la répression militaire en Basse-Bretagne, mais invite à ne pas s'en remettre aveuglément aux jugements rapides de Madame de Sévigné. Malgré quelques exemples bien attestés, les arbres n'ont sans doute pas souvent plié sous le poids des pendus dans les campagnes cornouaillaises et les populations rurales ont su par un retour au calme, un silence opportun ou des accommodements variés, éviter les massacres systématiques que certains ouvrages décrivent complaisamment.

L'historien est toujours tributaire de ses sources, mais il l'est plus encore quand il vise à reconstituer aussi précisément l'événement et l'ouvrage n'échappe pas ici à une nécessaire critique. La qualité de la documentation rennaise et bordelaise a conduit G. Aubert à mettre l'accent sur les événements des deux villes mais, en contrepartie, la reconstitution de la situation nantaise, de celle des petites villes et des campagnes du Périgord ou de celle de la Basse-Bretagne paraissent un peu moins abouties. Il en ressort parfois un sentiment de déséquilibre de traitement. Si les réalités urbaines sont présentées avec clarté et dextérité, les réalités humaines, sociales, culturelles... des soulèvements ruraux restent moins éclairées et la perception

des mécanismes politiques par les populations rurales, malgré quelques belles pages de conclusion, n'est pas encore aussi précisément comprise que celle des citoyens.

Mais, faute de sources immédiatement accessibles, à l'impossible, nul n'est tenu. Loin des débats mémoriels qui parfois obscurcissent les faits qu'ils prétendent expliquer, G. Aubert a fait parler les archives vastes et variées dont on dispose aujourd'hui. Il dresse des révoltes de 1675 un tableau dont on ne pourra pas se passer désormais.

Philippe JARNOUX

Claudy VALIN, *Lequinio, La loi et le Salut public*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2014, 331 p., ill. n. b. et coul.

Le conventionnel morbihannais Joseph-Marie Lequinio vient de faire l'objet d'une biographie approfondie qui manquait à l'historiographie bretonne, grâce à l'ouvrage de Claudy Valin, paru aux Presses universitaires de Rennes en juin 2014. Docteur en droit, avocat à La Rochelle, l'auteur lui a d'abord consacré une thèse d'histoire, soutenue à l'université de Poitiers le 22 octobre 2004, sous le même titre que ce livre. Elle se situait dans la continuation de sa thèse de droit : *La Rochelle ville frontière au cours de la crise révolutionnaire (1790-an III)*, défendue devant l'université de Rouen en 1994. Puis, des travaux complémentaires lui ont permis de reprendre son sujet pour la présente édition.

L'ouvrage est divisé en quatre parties chronologiques dont la troisième : « L'homme d'État, septembre 1791-février 1793 » comprend 153 pages sur les 332 du livre. Mais qui est donc Lequinio et quelle fut son œuvre ? Né le 15 mars 1755, à Sarzeau, dans un milieu de petite bourgeoisie, c'est un bon exemple de la méritocratie d'Ancien Régime. Orphelin très jeune, il est recueilli par un paysan, puis chez les Trinitaires de Sarzeau où se trouve son frère aîné. Élève au collège Saint-Yves de Vannes, il est bientôt admis à la faculté de droit de Rennes où il obtient un baccalauréat de droit en 1775.

Avocat au barreau de Vannes, il plaide peu mais s'intéresse beaucoup à l'agriculture (une constante dans sa vie) : dans une ferme de Ploeren, près de Vannes, il entreprend de planter des mûriers pour les vendre aux éleveurs de vers à soie. La propriété en a gardé le nom de Kermurier. C'est alors qu'en 1780, il est élu député de la communauté de ville de Rhuy (ainsi se dénomme la future commune de Sarzeau) aux États de Bretagne, puis maire de cette communauté en 1786. Il commence alors une carrière politique dans laquelle il entre sans préparation, et il va être entraîné dans un « tourbillon d'évènements » (p. 8) pendant une courte mais riche période de la Révolution.

Il démissionne de la mairie de Sarzeau en janvier 1790 pour se consacrer à fond à la culture du mûrier, mais il accepte finalement d'être élu juge du district